

La fin de vie de Brichel se prépare en douce



Macron ouvre la voie à une aide active à mourir, encadrée, bien entendu.

Quand je vous disais qu'il trouverait une solution définitive aux problèmes de son couple !

En octobre, le prépubère tyranneau lancera une convention citoyenne pour six mois.

Prudence tactique pour mieux parvenir à ses fins ? « Il y a des situations inhumaines qui existent » mais « c'est tout sauf un sujet facile et simple », s'est-il rengorgé lundi, en annonçant le lancement d'une « convention citoyenne » sur la fin de vie.

On avait envoyé Brichel faire son shopping chez LV pour être sûrs qu'elle n'entendrait rien.

« J'ai besoin d'une convention citoyenne de manière honnête (sic !) pour qu'elle éclaire et qu'elle propose. » Et « le cas échéant », a-t-il insisté, pour faire « changer le cadre

légal » (Loi Claeys-Leonetti de 2016). Le fringant despote craint pour son troisième mandat ? Ben il fait changer la loi, c'est aussi simple que ça !

« Si le législateur décide de légiférer », il devrait autoriser l'aide à mourir dans certaines situations seulement. Dans le cas où les citoyens bornés continueraient à accuser son femme d'être un homme, par exemple, ce qui est non seulement abject et infame, mais également insupportable. Et entraîne des souffrances incommensurables.

Le comité d'éthique suggère « la possibilité d'un accès légal à une assistance au suicide » pour les « personnes majeures atteintes de maladies graves et incurables provoquant des souffrances physiques ou psychiques réfractaires dont le pronostic est engagé à moyen terme ».

Ce geste pourrait être « laissée à l'appréciation du juge ». Et comme les juges sont quasi tous à sa botte, ce sera un jeu d'enfant.

Pauvre Brichel, il ne lui reste plus beaucoup de temps... Laissons-la donc dilapider l'argent des Français pour décorer son lieu de vie, si cela peut lui alléger ses souffrances !

Anne Schubert